LES INDISPENSABLES DU PROFESSIONNEL AVERTI

Réglementation

OBJECTIFS DU MODULE **mettre en place au quotidien les bonnes pratiques sociales et fiscales**

THÈMES ABORDÉS contrats de travail - contrat de cession - co-responsabilité - co-production co-réalisation - facturation - tva - minima sociaux - frais professionnels - bulletins de salaire - caisses sociales attestations - numéro d'objet - certificats - intermittence - annexes 8 et 10 - prélèvement de l'impôt des salariés à la source (PAS) - amateurs - bénévoles - conventions collectives - licences d'entrepreneur de spectacles - production diffusion - exploitation d'un lieu

FORMATRICE **ROSE GIORGIO**

*Auteur de l'**ABECEDAIRE du Spectacle**, elle est également Directrice de Légi Spectacle Centre d'aide à la gestion des entreprises culturelles et Centre de ressources partagées. Spécialiste de la paie et de l'organisation juridique du spectacle, elle intervient depuis 25 ans sur le terrain pour orienter les entrepreneurs du spectacle dans le dédale des lois et procédures administratives.*

LES + LEGI SPECTACLE les stagiaires bénéficient d'un accueil adapté à leurs besoins, incluant un centre de documentation + le WIFI + une clé USB contenant des documents numériques actualisés correspondant aux thèmes abordés + l'**ABECEDAIRE du spectacle** (guide de référence du secteur) + sa **Boite à Outils en ligne** pendant un an + **les repas de midi offerts aux stagiaires** (selon l'esprit de convivialité qui nous caractérise) + des collations récréatives prévues pendant la journée...

Référencées au DATADOCK, toutes nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par les OPCO ou Pôle Emploi, selon votre statut. Nous pouvons également vous aider dans la préparation de votre dossier à ce propos.

Le département formation de LEGI SPECTACLE est enregistré sous le numéro 91340455134 auprès de la DIRECTTE Occitanie

REGLEMENTATION 20 • 21 • 22 OCTOBRE 2021 (2IH DE STAGE)

TARIFS

720 € (prises en charge possibles...)

3 Jours de formation

+ l'Abécédaire du Spectacle

+ une boite à outils Internet

RESA

RESERVEZ VOTRE PLACE AU :

04 67 58 60 59

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9H à 12H

OU PAR MAIL :

former@legi-spectacle.org

LES INDISPENSABLES DU PROFESSIONNEL AVERTI

LA REGLEMENTATION - FICHE PEDAGOGIQUE

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 6

OBJECTIFS

Initier et/ou approfondir concrètement les contraintes légales liées à l'organisation des spectacles. Mettre à jour les nouvelles données juridiques et administratives dématérialisées.

20 OCTOBRE 2021

- Licence d'entrepreneur de spectacles (catégories 1, 2 et 3 - exploitant de lieux, producteurs, diffuseurs)
- Conventions collectives (CCNEAC - CCNESPSV)
- Contrats de travail (CDDU - Avec ou sans Mandataire)

21 OCTOBRE 2021

- Contrats du spectacle (cession, coréalisation, coproduction - notions de co-responsabilité)
- TVA
- Billetterie
- Bénévolat
- Troupes amateurs

22 OCTOBRE 2021

- Caisses sociales (AUDIENS - URSAFF - CMB - AFDAS - Congés Spectacles...)
- Régime chômage des intermittents du spectacle (Circulaire N° 2016-25 du 21 juillet 2016)
- Justificatifs liés à l'embauche
- Bulletins de salaire (Bordereaux de déclaration sociale - DSN MENSUELLE - Cas concrets de réalisation de BS)
- Prélèvement de l'impôt des salariés à la source (PAS)

METHODE PEDAGOGIQUE

Pédagogie active et participative. Réflexions permettant d'adopter de nouveaux principes d'organisation et de fonctionnement adaptés aux différentes structures. L'ensemble de ces thématiques est approfondi au cours des trois journées de formation, à travers les indications de la formatrice, et des questionnements ou réflexions impulsés par les participants, en adaptant le contenu au positionnement professionnel de chacun. L'étude et la réalisation de cas concrets complètent avec efficacité ce processus d'échange.

Numéro de formation Carif-Oref Occitanie : 422516

LEGI SPECTACLE

8 bis bld Ledru Rollin

34000 Montpellier

former@legi-spectacle.org

www.legi-spectacle.org

SIRET : 391 700 747 00051

Code APE : 9499Z

N° agrément DRAC : 108